

Compte-rendu Conseil municipal de Saint Andéol de Clerguemort

Séance du vendredi 24 janvier 2014, 19h00

Etaient présents : Mr le maire Camille Lecat , Hervé Pellecuer ,Daniel Mathieu, J.C.Dautry,
Mrs : Céline Mathieu ,Pierrette Coudert.

Présence de Sandra Laurain, secrétaire de mairie

Absents :PP.Shaeffe, S.Clarisse.

Secrétaire de séance :P.Coudert.

Le compte rendu du conseil du 22/11/14 est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES :

Procédures relatives à la présence de chiens dangereux sur la commune

Mr le maire fait l'historique de l'attaque d'animaux par 2 chiens dangereux (des moutons et deux lamas morts), de la procédure longue et lourde du point de vue de la sécurité publique, deux arrêtés municipaux pris (de mise en demeure puis de dépôt de chiens dangereux dans un lieu de dépôt agréé), du temps important passé à résoudre ce problème. Suite à l'arrêté de dépôts de chiens (...) du 18 décembre 2013, l'un des chiens a été placé dans un refuge spécialisé, l'autre a été placé par sa propriétaire.

Projet « Maison Rouverand » : une consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre a été envoyée le 5 janvier à 5 maîtres d'œuvre et une publication a été effectuée sur le site de la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère. Le montant des travaux s'élèvent à 65 000 € HT et il n'y a pas nécessité de demander un permis de construire, les travaux étant intérieurs. Le délai de remise des plis est fixé au 18 février 2014.

Schéma directeur d'assainissement : L'étude vient de commencer, elle est réalisée par le BE AQUA SERVICE et TERRA ALLIANCE (sous-traitant). Les demandes de subvention réalisées auprès du CG48 et de l'Agence de l'Eau ont été accordées.

Prochainement vont être réalisés une étude de sol sur 5 zones plus l'Espinassas, 20 tests de perméabilité, puis des études individualisées à partir d'un questionnaire adressé à l'ensemble des propriétaires.

AEP de Lézinié : La mairie a reçu 1 devis comprenant le matériel et la pose de filtre UV et 2 devis pour le matériel uniquement. Est attendu celui du SDEE : le raccordement électrique pourrait s'inclure dans les travaux d'enfouissement des réseaux du hameau.

DECOUPAGE DES CANTONS : la commune doit délibérer sur le projet de décret portant révision de la carte cantonale ; ce redécoupage cantonale divise par deux le nombre de canton. Le projet prévoit que St Andéol soit rattaché au canton de Saint Etienne du Valdonnez. Le Conseil général va faire un recours avant la signature définitive du décret auprès du Conseil d'Etat tout en proposant un autre projet de redécoupage. La communauté de communes s'est prononcée contre ce redécoupage ne correspondant pas aux bassins de vie des habitants. Le conseil délibère dans le sens de la communauté de communes.

CHARTE DU PARC NATIONAL DES CEVENNES :

Le décret du 08 novembre 2013 approuve la charte du Parc National des Cévennes. La communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère s'est prononcé ni pour, ni contre, laissant les communes libres de se prononcer. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adhérer à la charte du PNC.

ACQUISITION DES PARCELLES 21/22 à SAMBUGET :

L'architecte du Parc, Mr Dolfus a présenté un projet de réhabilitation de la magnanerie en logement de type 3 sur 3 niveaux (75 m² hab)

Le coût des travaux est estimé à 116 501€ HT.

Le propriétaire propose un prix de vente à 38 000 €. M le maire présente le plan de financement de l'acquisition.

Le conseil, après en avoir délibéré, valide le plan de financement et autorise M. le maire à signer le compromis de vente pour l'acquisition des parcelles C21/C22 pour un montant de 38 000 € hors frais de notaire avec condition suspensive liée à l'attribution de la DETR 2014 (40% du coût de l'achat)

DFCI/PLAN DE FINANCEMENT D'UNE RESERVE D'EAU A L'ESPINAS :

La commune doit réaliser une réserve incendie de 1500 m³ sur la route des Crêtes à proximité de l'Espinas. Il est possible d'obtenir une aide de 80% (FEDER – Contrat plan Etat-Région + CG 48). La part d'autofinancement serait de 20% à éventuellement répartir avec les communes attenantes concernées par le projet.

Le coût des travaux HT est estimé à 168 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil valide le plan de financement, autorise M le maire à faire les demandes de subvention afin de lancer une maîtrise d'œuvre pour la réalisation du bassin DFCI.

SDEE :VERSEMENT DES FONDS DE CONCOURS :

En juin 2012, le conseil a validé le plan de financement proposé par le SDEE pour les travaux d'enfouissement de la ligne BTS du Samson au Pré Neufs. Le reste à charge pour la commune étant de 10 726 € TTC.

Un récent courrier du SDEE fait état d'un surcoût portant la part communale à 14 556 € soit + 3830 €.

Le conseil propose d'adresser un courrier au SDEE afin d'obtenir des précisions sur les raisons de ce surcoût.

Autres projets d'électrification :

Extension réseau électrique au bâti de Cabanis : après en avoir délibéré, le conseil décide de régler la participation de 1 100€ au SDEE pour les travaux d'extension jusqu'à la limite du chemin public.

Raccordement au réseau électrique du hangar de l'Espinas : après en avoir délibéré, le conseil décide de régler la participation de 660 € au SDEE.

CHANTIER SOLIDARITE JEUNESSE 2014 :

La commune souhaite reconduire en 2014, en lien avec la CC Des Cévennes au Mont Lozère, un chantier international jeunes au hameau de l'Espinas avec l'association Solidarités Jeunesse Réseau d'Entraide Volontaire.

Le coût du chantier est évalué à 6 000€ théoriquement réparti 50% commune, 50% CC. Cependant la CC n'a pas encore délibéré sur sa participation au projet.

Le conseil, après en avoir délibéré, s'engage à verser une subvention de 3 000 € à l'association Solidarités Jeunesse (...) afin de participer aux frais de fonctionnement du chantier jeunes 2014 à l'Espinas.

TABLEAU D'AVANCEMENT :

Suite à l'accord de la Commission Technique Paritaire, le conseil accepte que M. Tamisier Eric soit nommé Agent Technique 1^{ère} classe au taux de 100%.

Mme Coudert ne participe pas au vote.

VOIRIE 2014 :

Des emplois (reprise de chaussée) sont prévus : 400 m d'enrobé à 30 000 € HT dont 15 000€ de subvention [PEVC 2014] répartis sur LePuech/ La Destourbe ; la Marnay/Le Cros

La séance est levée à 21h30.